

Formulaire de demande d'autorisation d'accès d'un véhicule côté piste de l'aérodrome de TOULOUSE- BLAGNAC

VEHICULE NON CAPTIF

VEHICULE CAPTIF

(Cocher une seule case)

Seuls les véhicules non captifs disposeront d'une vignette LPV à coller sur le pare-brise du véhicule de manière visible. Les véhicules captifs doivent avoir un identifiant apposé de manière visible par le propriétaire ainsi que le signe LFBO.

Pièces à fournir dans le dossier de demande

- Formulaire ci-joint dûment rempli
- Photocopie du certificat national d'immatriculation (CNI) du véhicule
- Bordereau de dépôt

ENTREPRISE A L'ORIGINE DE LA DEMANDE (EMPLOYEUR OU DONNEUR D'ORDRE)

Doit être rempli par un correspondant sûreté désignée de l'entreprise

Désignation :

Adresse :

N° SIREN :

Nom du correspondant sûreté :

Fonction du correspondant sûreté dans l'entreprise :

Téléphone du correspondant sûreté :

Courriel :

Je certifie être correspondant sûreté pour l'entreprise désignée ci-dessus et atteste que la demande de laissez-passer formulée pour le véhicule identifié ci-après est justifiée par l'exercice d'une activité professionnelle côté piste. J'atteste avoir pris connaissance des dispositions concernant l'utilisation de véhicules côté piste de l'aérodrome de TOULOUSE-BLAGNAC telles que définies dans l'arrêté préfectoral de police en vigueur et ses mesures d'application.

Je m'engage notamment à veiller à ce que toute personne utilisant un véhicule sur les aires de manœuvre (MAN) ou de trafic (TRA) soit titulaire d'une autorisation spécifique de conduire délivrée par l'Exploitant ATB (coordonnées service en charge de la formation : demande.lpv.atb@toulouse.aeroport.fr / 05 34 61 80 68).

Date : ____/____/____

Signature du correspondant sûreté:
(Cachet de l'entreprise obligatoire)

ENTREPRISE UTILISANT LE VEHICULE EN CAS DE SOUS-TRAITANCE (*)

*** A ne remplir que si la société utilisant le véhicule est différente de celle identifiée ci-dessus**

N° SIREN de l'entreprise :

Désignation de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Cachet de l'entreprise (obligatoire) :

« Les données personnelles collectées sont traitées par ATB qui est le responsable de traitement. ATB utilise les données personnelles collectées pour gérer les laissez-passer véhicules. Cette gestion comprend le traitement des autorisations des accès, la liste des correspondants sûreté, la base de données du Système de contrôle d'accès de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac et la facturation des laissez-passer véhicules. ATB collecte et traite les données suivantes : nom de l'entreprise, immatriculation du véhicule, téléphone de contact, nom, prénom, téléphone et courriel du correspondant sûreté. Ces données ne sont traitées que par le personnel habilité d'ATB et par la Gendarmerie des Transports Aérien. Les données sont conservées dans le respect de la Réglementation et des durées légales applicables et sont proportionnelles aux objectifs des traitements. Au terme de la durée ainsi fixée, en l'espèce année en cours en base active puis un an d'archivage, les données à caractère personnel sont supprimées. Conformément à la Réglementation, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) par email à dpo@toulouse.aeroport.fr en joignant une copie d'un titre d'identité en cours de validité ou en remplissant le formulaire <http://www.toulouse.aeroport.fr/mention-legales/contact-dpo>. Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

Formulaire de demande d'autorisation d'accès d'un véhicule côté piste de l'aérodrome de TOULOUSE- BLAGNAC

ELEMENTS CONCERNANT LE LAISSEZ-PASSER DEMANDE

* Véhicule concerné (joindre copie du certificat d'immatriculation)

Immatriculation (ou numéro d'identification pour les véhicules captifs) :

Marque :

Type :

OBLIGATOIRE, demande refusée si non traitée : Rayez ci-dessous les secteurs qui ne correspondent pas à votre activité. Attention, l'Exploitant peut refuser l'accès à un secteur qui ne correspond pas à votre activité et pour laquelle la demande n'est pas justifiée.

MAN	TRA	ENT
Intégralité aire de manœuvre : Pistes, voies de circulation et routes associées à l'aire de manœuvre	Aires de trafic (postes avions)	Route de service située en front des installations entre le PARIF DGAC et l'aérogare de Blagnac I et n'interférant pas avec les aires de trafic.

* Validité temporelle :

- Date de circulation limitée (si inférieure au 31 décembre de l'année en cours) ____/____/____
- Activité présente sur la plateforme jusqu'au ou activité long terme sans date de fin

* ***OBLIGATOIRE, demande refusée si non traitée*** - Justification de la demande (activité) :

* Conditions obligatoires pour les secteurs MAN TRA et ENT (règlement EASA N°139/2014) :

L'utilisateur s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Véhicule ainsi que tous les organes de sécurité en bon état de fonctionnement.
- Entretien réalisé et suivi par le propriétaire.
- Apposer de façon visible le logo de la société.
- Apposer de façon visible le LPV pour les véhicules non captifs et le sigle « LFBO » pour les véhicules captifs.

* Conditions et équipements obligatoires pour tous le MAN uniquement (règlement EASA N°139/2014) :

Le véhicule est obligatoirement équipé des équipements suivants :

- Gyrophare (Bleu pour les véhicules de police, de gendarmerie et de sécurité contre l'incendie. Jaune ou orange pour tous les autres véhicules).
- Equipement radio permettant d'établir un contact bilatéral avec les services de la circulation aérienne.
- Bandes rétrofléchissantes rouge alterné blanc sur les côtés et le toit du véhicule.
- Couleur du véhicule : jaune, orange ou blanc. Sauf véhicule de sécurité contre l'incendie qui doivent être de couleur rouge et des véhicules de gendarmerie qui sont généralement de couleur bleue.

« Les données personnelles collectées sont traitées par ATB qui est le responsable de traitement. ATB utilise les données personnelles collectées pour gérer les laissez-passer véhicules. Cette gestion comprend le traitement des autorisations des accès, la liste des correspondants sûreté, la base de données du Système de contrôle d'accès de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac et la facturation des laissez-passer véhicules. ATB collecte et traite les données suivantes : nom de l'entreprise, immatriculation du véhicule, téléphone de contact, nom, prénom, téléphone et courriel du correspondant sûreté. Ces données ne sont traitées que par le personnel habilité d'ATB et par la Gendarmerie des Transports Aérien. Les données sont conservées dans le respect de la Réglementation et des durées légales applicables et sont proportionnelles aux objectifs des traitements. Au terme de la durée ainsi fixée, en l'espèce année en cours en base active puis un an d'archivage, les données à caractère personnel sont supprimées. Conformément à la Réglementation, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) par email à dpo@toulouse.aeroport.fr en joignant une copie d'un titre d'identité en cours de validité ou en remplissant le formulaire <http://www.toulouse.aeroport.fr/mention-legales/contact-dpo>. Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

Formulaire de demande d'autorisation d'accès d'un véhicule côté piste de l'aérodrome de TOULOUSE- BLAGNAC

- Système de géolocalisation embarqué compatible avec le système de surveillance des mouvements au sol du service du contrôle aérien (SNA Sud).

Le système de géolocalisation est-il déjà déclaré auprès du SNA-SUD ?

- Si oui, merci de compléter le tableau de déclaration ci-dessous.
- Si non, merci de faire la demande d'enregistrement auprès du SNA-SUD en complétant la fiche d'attribution d'indicatif (fiche disponible sur le site de l'Aéroport*). Une fois l'ensemble des informations obtenues, merci de compléter le tableau ci-dessous.

Tableau de déclaration d'indicatif radio et de transpondeur :

Type de transpondeur (Fixe ou Mobile)	Société	Type de véhicule	Immatriculation	Indicatif actuel	Indicatif (Information communiquée par le SNA S)	Identifiant@ Mode S (Information communiquée par le SNA S)	Tel de contact

* Consulter la *Fiche de demande d'indicatif transpondeur Aire de Manœuvre* sur le site à l'adresse suivante :

<https://www.toulouse.aeroport.fr/professionnels/badges>

Fiche disponible dans la section **Laissez-passer véhicules (LPV) - Permanent ou temporaire**

« Les données personnelles collectées sont traitées par ATB qui est le responsable de traitement. ATB utilise les données personnelles collectées pour gérer les laissez-passer véhicules. Cette gestion comprend le traitement des autorisations des accès, la liste des correspondants sûreté, la base de données du Système de contrôle d'accès de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac et la facturation des laissez-passer véhicules. ATB collecte et traite les données suivantes : nom de l'entreprise, immatriculation du véhicule, téléphone de contact, nom, prénom, téléphone et courriel du correspondant sûreté. Ces données ne sont traitées que par le personnel habilité d'ATB et par la Gendarmerie des Transports Aérien. Les données sont conservées dans le respect de la Réglementation et des durées légales applicables et sont proportionnelles aux objectifs des traitements. Au terme de la durée ainsi fixée, en l'espèce année en cours en base active puis un an d'archivage, les données à caractère personnel sont supprimées. Conformément à la Réglementation, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) par email à dpo@toulouse.aeroport.fr en joignant une copie d'un titre d'identité en cours de validité ou en remplissant le formulaire <http://www.toulouse.aeroport.fr/mention-legales/contact-dpo>. Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »